

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°002/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 04/02/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le neuf février à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis.

Nombre de Conseillers
En exercice 11 **Absents excusés :** CEDEYN Jean-Claude, MORIN Olivier.
Présents 07
Votants 09 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.
Dont Pouvoirs 02
Pouvoirs : CEDEYN Jean-Claude à LECLERC Marie-Françoise, MORIN Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LAVEILLE Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Restauration du portail côté cantine

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis, à savoir :

Nom entreprise	Portail	Poteaux + longuerine	TOTAL (poteaux + portail)
Bati Renov (piliers briques anciennes)		3 726 euros ttc	
Duvivier (piliers briques anciennes)		4 830.54 euros ttc	
Ceppag (tout en acier)	5 606.16 euros ttc		
Caséo	(en alu)	(en alu)	
- portail Alizé	3 187 euros ttc	3 575.97 euros ttc	6 762.97 euros ttc
- portail Cyclone	3 351.55 euros ttc	3 575.97 euros ttc	6 927.52 euros ttc
- portail Albe	3 549.30 euros ttc	3 575.97 euros ttc	7 125.27 euros ttc

L'ensemble de cette dépense, à savoir portail + poteaux + longuerine sera mandaté sur la section d'investissement au chapitre 21- immobilisations corporelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de l'entreprise CASEO pour le portail Alizé d'un montant de 3 187 euros ttc,
- De retenir le devis de l'entreprise BATI RENOV pour les piliers en briques anciennes et longuerine pour un montant de 3 726 euros ttc,
- Soit une dépense totale de 6 913 euros ttc.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire

